

AVIS ET RAPPORTS DU CESER



Budget supplémentaire 2026 et affectation du résultat 2025

Adopté en séance plénière du 18 juin 2026

Saisine



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Le Budget Supplémentaire (BS) pour l'année 2026 affiche un montant de +175 M€ et permet d'annuler l'emprunt d'équilibre à hauteur de 100,2 M€. Alors que le Budget Primitif (BP) 2026 avait été élaboré dans un contexte empreint de très fortes incertitudes, le vote définitif de la Loi de Finances n'ayant pas encore eu lieu, ce BS permet de constater l'impact, sur le budget régional, des mesures imposées dans le cadre du redressement des comptes publics.

Les éléments figurant dans ce BS nourrissent des inquiétudes sur l'évolution de la situation financière de la collectivité, notamment quand de nouvelles restrictions budgétaires pourraient s'appliquer.

Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est
a voté le présent avis à l'unanimité.

I. FINANCES ET ADMINISTRATION RÉGIONALE

Le Budget Supplémentaire (BS) pour l'année 2026 affiche un montant de +175 M€ et permet d'annuler l'emprunt d'équilibre à hauteur de 100,2 M€. Pour le CESER, cette annulation constitue un élément positif.

Le BS permet, de plus, l'intégration du résultat de l'exercice 2025 issu du Compte Financier Unique (CFU) soit 6,76 M€ pour le budget principal et 10,9 M€ pour le budget annexe.

Pour mémoire, le Budget Primitif (BP) 2026 avait été élaboré dans un contexte empreint de très fortes incertitudes, le vote définitif de la Loi de Finances n'ayant pas encore eu lieu. Le CESER met en avant la justesse des prévisions budgétaires liées à l'impact, sur le budget régional, des mesures imposées dans le cadre du redressement des comptes publics.

Ce BS 2026 propose des ajustements conséquents en section d'investissement, en particulier du fait d'une réévaluation à la hausse des droits d'entrée de la SPL Grand Est Mobilités. Cette réévaluation constitue une opportunité ponctuelle pour la collectivité afin d'augmenter ses investissements et de réduire son emprunt d'équilibre.

Sans pouvoir escompter de hausse importante et pérenne de recettes et au regard de la situation conjoncturelle ainsi que des éventuelles restrictions budgétaires complémentaires, le CESER ne peut que partager ses interrogations à propos de l'évolution de la situation financière de la collectivité sur la fin de l'exercice 2026 et, au-delà, au cours des futurs exercices.

II. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le CESER constate que les aides économiques inscrites au BS ne sont pas suffisamment contextualisées. Par exemple, le projet AGELI (lithium) mériterait des précisions quant à ses objectifs et à leur inscription dans une vision cohérente et systémique de structuration des filières de la transition énergétique dans le Grand Est. Il s'interroge également par rapport aux conditions de réussite de ce projet suite à l'échec de celui de VIRIDIAN. De même, des explications contextuelles sur le projet CLAAS permettraient de comprendre les raisons d'un soutien conséquent.

Considérant les contraintes budgétaires et les efforts à réaliser, le CESER insiste sur l'importance de démontrer l'effet levier des projets soutenus pour la mise en œuvre d'une stratégie affirmée. Il est indispensable de sortir de la logique de « guichet » qui conduit souvent à apporter des soutiens au gré des demandes des entreprises en se référant insuffisamment aux orientations stratégiques du Conseil régional.

Par ailleurs, le CESER estime qu'il faut essayer de prévenir une forme de pression aux aides économiques pratiquée parfois par des entreprises, en conditionnant les aides à des engagements précis qui sont à tenir et qui doivent être suivis dans le cadre d'un « dialogue de gestion ».

Le CESER souhaiterait, enfin, qu'il y ait des précisions sur les autres aides publiques nationales et européennes obtenues ou sollicitées, pour identifier quel est le levier de l'aide régionale concourant à la bonne réussite du projet.

Le CESER rappelle que le niveau du budget du développement économique l'avait amené à exprimer dans son avis sur le BP 2026 que : « *les moyens budgétaires ne sont pas au niveau des années antérieures et ne sont pas en adéquation avec les ambitions de la « renaissance industrielle » du Grand Est.* ». Il prend acte avec intérêt de l'augmentation des Crédits de Paiement en Investissement (CPI) d'un montant de 2,5 M€ pour les dispositifs « Grand Est Compétitivité » (GEC), « Artisanat de Demain » (ADD), et « Grand Est Investissements Productifs Durables », mais s'interroge sur le niveau de ce réajustement par rapport aux besoins des projets des entreprises industrielles.

L'annonce du renouvellement des garanties régionales des prêts participatifs est accueillie favorablement par le CESER, qui le pointait comme un dispositif pertinent pour soutenir la consolidation financière des entreprises dans son Avis sur la Renaissance industrielle. Le CESER espère néanmoins que sa préconisation visant à « *redimensionner le prêt participatif (limité à 500 000 €), tant dans son volume global que dans son volume d'intervention par dossier...* » sera prise en compte.

III.FORMATION, RECHERCHE ET INNOVATION

Le CESER constate que la baisse des recettes de fonctionnement dans le domaine de la formation professionnelle atteint un niveau particulièrement significatif, avec une diminution globale de 43,7 M€. Celle-ci résulte principalement de la réduction des concours financiers de l'État, notamment du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PACTE), qui représente à elle seule une baisse de 42,4 M€, ainsi que d'un ajustement à la baisse des financements européens du FSE+ liés au Programme Régional de Formation (PRF) (-1,4 M€).

Cette situation, à laquelle s'ajoute la réduction de moitié du fonds de soutien à l'apprentissage versé par France Compétences, traduit un désengagement progressif des financements externes qui ont fortement soutenu les politiques régionales de formation ces dernières années. Si les ajustements de dépenses associés permettent de préserver l'équilibre budgétaire immédiat, le CESER souligne que ces diminutions successives réduisent les marges de manœuvre de la Région dans un contexte où les besoins en qualification, en reconversion professionnelle et en adaptation des compétences demeurent élevés.

Le CESER attire également l'attention sur la fragilité que crée cette dépendance à des financements nationaux et européens dont les montants peuvent être révisés en cours d'exercice. Les annonces récentes de nouvelles restrictions budgétaires de l'État renforcent cette incertitude et interrogent la capacité à maintenir, dans la durée, une offre de formation adaptée aux besoins des territoires et des filières économiques. Le CESER réaffirme ainsi la nécessité d'une meilleure visibilité pluriannuelle des financements dédiés à la formation professionnelle et à l'apprentissage afin de garantir la stabilité des politiques publiques régionales dans ces domaines stratégiques.

IV. TOURISME, CULTURE ET MÉMOIRE

Culture

Le CESER prend acte de l'augmentation des crédits de fonctionnement consacrés à la création contemporaine et à la diffusion culturelle. Le BS prévoit un abondement de 1,06 M€ en autorisations d'engagement et de 1,01 M€ en crédits de paiement. Les crédits de fonctionnement atteignent ainsi 33,59 M€ en autorisations d'engagement et 32,80 M€ en crédits de paiement. Les crédits d'investissement demeurent inchangés.

Sur ce point, le CESER relève que cet ajustement correspond principalement à l'inscription de 1 M€ destiné à financer les contributions aux grandes institutions culturelles. Il souhaite connaître les établissements bénéficiaires, la répartition des crédits entre les structures concernées et la nature des actions soutenues. Il souhaite également disposer d'éléments sur les motifs ayant conduit à cet abondement en cours d'exercice et sur son caractère ponctuel ou pérenne.

Mémoire et patrimoine

Le CESER relève une diminution des crédits consacrés à la mémoire et au patrimoine. Les crédits de paiement diminuent au total de 497 000 €, dont 482 000 € en investissement et 15 000 € en fonctionnement.

Le rapport du BS 2026 mentionne, par ailleurs, l'inscription d'environ 600 000 € de CPI pour le projet d'aménagement du Musée des Beaux-Arts de Reims, financée par un virement de crédits « Culture ». Le CESER constate toutefois que le tableau détaillé fait apparaître une augmentation de 553 000 € pour ce projet, porté budgétairement par la politique relative aux « transitions, aux territoires et aux ruralités », tandis que les crédits consacrés à la mémoire et au patrimoine diminuent de 482 000 €.

Sur ce point, le CESER souhaite disposer d'éléments permettant de clarifier ces mouvements de crédits. Il s'interroge notamment sur le rattachement budgétaire du projet du Musée des Beaux-Arts de Reims à la politique relative aux « transitions, aux territoires et aux ruralités », ainsi que sur l'écart entre les montants mentionnés dans les

différentes parties du rapport. Il souhaite également connaître l'incidence éventuelle de cette diminution sur les autres actions menées en faveur du patrimoine, de la mémoire et des langues régionales.

V. ENVIRONNEMENT

Le CESER relève le coût important du premier marché, estimé à 4,5 M€ d'AP, pour la révision des documents d'orientation appelés DOCOB pour les sites Natura 2000.

VI. MOBILITÉS

Les recettes nouvelles d'investissement inscrites au BS 2026 à hauteur de 273,7 M€ correspondent à la perception des droits d'entrée de la SPL au titre de la concession sur le matériel roulant ferroviaire, ils s'ajoutent au 137,5 M€ déjà votés au titre du BP 2026. Cela porte les recettes à ce titre à hauteur de 410,7 M€.



CESER
Grand Est

Châlons-en-Champagne

5 rue de Jéricho
51037
03 26 70 31 79



www.ceser-grandest.fr

Metz

Place Gabriel Hocquard
57036
03 87 33 60 26



[company/ceser-grand-est](https://www.linkedin.com/company/ceser-grand-est)

Strasbourg

1 Place Adrien Zeller
67000
03 88 15 68 00



[@cesergrandest](https://www.facebook.com/cesergrandest)